

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Présents : 7 membres

- Jean HANNART: Maire, Président de séance,
- Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Michel THYRARD : Adjoints,
- Cécile HUGON, Bruno MARK, Patrick ROUX : Conseillers municipaux

Procuration : Francis Bruc à Michel THYRARD

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE Vincent DELORY

II – INFORMATIONS

2.1-Avancement dossier PLUI et réunion du 5 novembre à 14h30

Suite au conseil communautaire du 2/11/2015, le maire présente la réflexion engagée par la communauté de communes à propos du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), une réunion est prévue avec la chargée de développement de la communauté de communes le 5 novembre à 14h30, Avant de se prononcer favorablement sur la suite à donner à cette démarche importante pour l'avenir du territoire les élus souhaitent dans un premier temps avoir des informations par l'agent de développement en charge de ce projet sur les enjeux du PLUI ainsi que savoir ce qui est fait par les autres communautés de communes avec lesquelles nous sommes susceptibles de fusionner conformément à la loi NOTRE.

2.2- Compte rendu des négociations des contrats territoriaux

Les priorités du conseil municipal devraient être prises en compte, à savoir:

- 1/Raccordement des Mazes,
- 2/Schéma directeur des assainissements,
- 3/Remise en état des toitures des bâtiments publics,
- 4/Mise en sécurité électrique des bâtiments publics.

La signature du contrat est prévue pour la mi décembre.

2.3-Information CCAS sur les difficultés relatives aux investissements

Les programmes d'investissements du CCAS ne sont pas réalisables sur des espaces fonciers dont le CCAS n'est pas propriétaire, en conséquence de quoi nous ne pouvons régler la facture de l'association "TOU" que sur le budget général.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas prévoir d'investir avec la trésorerie disponible sur l'espace de jeux pour les enfants.

Aussi, Monsieur le maire propose de réfléchir sur une éventuelle dissolution du CCAS, étant entendu que l'avis d'un comité à constituer (ex membres du CCAS) sera préalable à toute délibération en conseil municipal afin de préserver le caractère social des investissements et fonctionnement à venir.

- 2.4-Obligations réglementaires : Mesures du Radon

L'ARS (Agence régionale de santé) demande à ce que l'on engage les mesures de contrôle obligatoire des bâtiments publics sur l'éventuelle présence de gaz radon (gaz radioactif).

En effet, les dernières mesures datent de 2001 (obligation de faire ses mesures tous les dix ans).

La commune de Gabriac nous propose, pour tenter de réduire les coûts correspondants, de regrouper nos devis et commandes

- 2.5-Compte rendu Jour de la nuit et suite

Suite aux succès rencontrés par le jour de la nuit, un article sera proposé dans le prochain bulletin municipal et un groupe de réflexion est appelé à se constituer pour agir sur la pollution lumineuse. Il est souhaité que les éclairages de Noël tiennent compte de cette problématique, pour information le maire informe que le parc national des Cévennes a réussi à passer une convention avec la ville d' ALES sur ce sujet.

- 2.6-Préparation du Bulletin Municipal

Le prochain bulletin municipal est prévu courant janvier, chacun est donc appelé à prendre ses dispositions dès maintenant de sorte que le bulletin ne sorte pas trop tard.

Le site Internet de la commune (nouvellement ouvert) devrait pouvoir faciliter la distribution aux habitants équipés d' Internet.

Rappel est fait sur les comptes rendu de conseil en retard qui devront tous être approuvés au prochain conseil de Décembre.

III- DELIBERATIONS

-3.1-Fusions Intercommunalités :

Les élus sont appelés à se prononcer sur le périmètre de la future intercommunalité proposé par le préfet.

A l'unanimité les élus se prononcent contre la carte proposée et souhaite que le territoire actuel de L' ATCC devienne celui de la future intercommunalité avec FLORAC pour centre.

-3.2-Commune Nouvelle :

A l'unanimité les élus se prononcent favorablement pour la création d'une commune nouvelle le plus proche possible de ce qui constitue aujourd'hui la communauté de communes de la Cévenne des hauts gardons.

Cette commune nouvelle devra au minimum tendre vers le regroupement de 1000 habitants.

-3.3-Agenda accessibilité :

L'agenda d'accessibilité proposé par la commune a été refusé pour une période de 6 ans, il convient donc de refaire un agenda pour une période de 3 ans (investissement à raison de 20 000 €par an en moyenne), cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-3.4-Mise à disposition terrain "Piboulio":

La compétence culture étant communautaire, le maire propose de céder le terrain sur lequel est construit le Piboulio à la communauté de commune, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-3.5-Intempéries 2014:

Le maire demande aux élus l'autorisation de signer les devis de TPCR pour les réparations de voirie suite aux intempéries 2014, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-3.6-Intempéries 2015:

Le maire demande aux élus l'autorisation de demander les subventions aussi haute que possible aux services de l'Etat, la Région et le Département pour les réparations de voirie suite aux intempéries 2015, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-3.7-CCAS :

Suite aux explications dans la première partie du conseil, le maire demande les délibérations modificatives du budget principal qui permettront de régler les factures de la commune en prenant 900€sur le programme toiture et en les inscrivant sur une ligne de programme relative à l'aménagement du rond

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

-3.8- OTI : La commune n'ayant pas la compétence pour mettre à disposition des locaux pour l' OTI, il est proposé de mettre les locaux à disposition de la communauté de communes qui a la compétence touristique. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-3.9- Informatisation de la bibliothèque : Dans le cadre du projet d' informatisation de la bibliothèque, une subvention de 1600.02€ soit 50% du montant peut être accordée, le plan de financement prévoit un coût final pour la commune de 847.60€ Cette demande est accordée à l'unanimité.

-3.10-Entretien annuel d'évaluation des agents de la Fonction Publique Territoriale :
Une procédure d'évaluation de nos agents communaux est proposée par le centre de gestion pour mener à bien les entretiens annuels d'évaluations, le maire propose que le conseil valide cette proposition. Cette proposition est acceptée à l'unanimité

IV- QUESTIONS DIVERSES

-4.1-Au sujet du cimetière :

Le règlement du cimetière sera prochainement affiché, il ne reste plus beaucoup de places et nous aurons pour obligation de chercher une solution à inscrire dans le prochain budget.

-4.2-Accueil des réfugiés :

Le maire informe les élus que suite aux décisions prise par le conseil, concernant l'accueil des réfugiés un accord oral a été pris avec LOZERE HABITATION pour réserver un logement aux HLM pour envisager l'accueil d'une famille.

-4.3- Maison des services publics.

Le maire informe l'assemblée que la commune s'est portée volontaire pour mettre en place une maison de service au public en lien avec la poste et les partenaires institutionnels.

-4.4-Eclairage public pour les fêtes :

Comme chaque année il sera procédé aux décorations de NOEL en tenant compte des remarques faites à l'occasion du "jour de la nuit"

V – AGENDAS

Le prochain conseil aura lieu le 10 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22h45.